

Les incontournables de la prise en charge d'un cas de gale commune à domicile



A FAIRE

Mettre en place les Précautions complémentaires contact « gale » :

- Réaliser une hygiène des mains par lavage simple (eau+savon) + FHA
- Porter les EPI dès la prise en charge du patient : surblouse à manches longues et gants à UU

Prendre en charge les textiles pour un traitement adapté

Arrêter les activités extérieures pour le cas

Demander une confirmation par un dermatologue de la pathologie

Suspicion et/ou de prurit permanent intense généralisé



A NE PAS FAIRE

Il ne faut pas :

Attendre le diagnostic de gale pour mettre en place les mesures

Utiliser exclusivement la solution hydro alcoolique

Ne pas s'équiper des EPI dès la prise en charge de la personne

Repérage des contacts



Définir les contacts du 1^{er} cercle compatible avec le caractère de contagiosité : type de contact (rapproché, direct, prolongé), durée (temps imparti au soin), fréquence et les personnes



Il ne faut pas :

Oublier la famille, les autres professionnels



Mise en place des traitements



Réaliser un traitement médicamenteux collectif le même jour pour le 1^{er} cercle : patient, professionnels, famille en fonction du contact, à J0 et J10

Associer le traitement du linge et de l'environnement 12 h après la prise médicamenteuse

Identifier le linge utilisé et réaliser un traitement adapté :

- porté dans les 3 derniers jours : vêtements, linge de toilette et literie
- par un lavage à 60°

Sinon utiliser un produit acaricide ou mettre en quarantaine dans un sac fermé pendant 3jrs

Traiter par acaricide les objets en tissus pouvant être contaminés

Réaliser un dépoussiérage de l'environnement par essuyage humide au détergent-désinfectant

Réaliser l'entretien avec les EPI (surblouse et gants)



Il ne faut pas :

Traiter uniquement le cas

Réaliser qu'une seule prise de traitement médicamenteux

Réaliser un traitement collectif **non** simultané (cas + contact)

Il ne faut pas :

Oublier les chaussons, bibelots divers et tous matériaux en tissu

Il ne faut pas :

Réaliser un traitement acaricide sur les plastiques, le bois, l'inox... toutes surfaces inertes.

